

Commune d'ESSOUVERT

Compte rendu sommaire

Réunion du Conseil Municipal en date du 22 mars 2022

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Dominique BERTIN, Véronique BLAIN FEDY, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Pierre GEOFFROY, Cécile GUYER, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Emilie RACAULT, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER et Luc ZEMMOUCHE

Absents excusés : Alain BAUDOUIN, Patrick WAREMBOURG

1- Bâtiments Ecole de la Benâte

Suite à la fermeture de l'école de la Benâte, il est mis fin à la mise à disposition à Vals de Saintonge Communauté des bâtiments. Ces bâtiments sont réintégrés dans le patrimoine communal et désaffectés du domaine public.

Des travaux seront effectués pour la mise en location :

- Ets JASPARD Adrien pour des travaux de peinture : 2880€ TTC
- Création de cloisons Ets ALAIN DECO RENO : 4447,25€ TTC
- Caches radiateurs Ets Chaudronnerie Montmirail : 2911,08€ TTC

Le Conseil Municipal fixe à 500€ mensuel la partie de l'ancienne école de la Benâte, rue de l'église, qui sera louée à l'association Maison d'Assistance Maternelle Hakuna Matata. Mr le Maire est autorisé à signer le bail de location. Vote à l'unanimité.

2- Bâtiment Bar-Restaurant LE RELAX

Mr le Maire est autorisé à signer le bail commercial avec la Sté LE RELAX, représentée par Mme Aurélie Clémançon. Le Conseil Municipal donne son accord pour vendre un lot de matériel de Bar-Restaurant d'un montant de 6920€ TTC. Voté à l'unanimité.

3 – Convention PAVE

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de l'avenant n°1 à la convention pour mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage et de Maîtrise d'œuvre. Le montant initial prévu à 11 000 € HT est revu à la baisse à 10 000 € HT.

Vote à l'unanimité.

4- Convention SEMIS

Accord est donné pour la signature de la convention entre la commune et la SEMIS concernant la réalisation d'une opération locative sociale. Vote à l'unanimité.

5- Taux d'imposition des taxes locales

Pour 2022, les taux d'imposition des taxes locales sont votés à l'unanimité :

Taxe foncière bâti : 37,64%

Taxe foncière non-bâti : 46,57%

6- Vote des subventions 2022

Le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les subventions suivantes :

FOPAC d'Essouvert : 100€

L'Arche : 50€

France Alzheimer : 50€

MFR St Denis du Pin : 50€

Total : 250€

7- Indemnités versées aux élus.

Le Conseil Municipal est informé du montant des indemnités versées pour l'année 2021.

8- Travaux de voirie

Le Conseil Municipal donne son accord pour :

- Des travaux de voirie complémentaires concernant les rues Pierre MARTINEAUD à St Denis du Pin, et rue d'ANGELY à La Fayolle. Devis du syndicat de la Voirie d'un montant de 13977,42€ TTC.
- Travaux voie communale n°2. Devis de la SLTP pour un montant de 26736€ TTC, entre Bourgneuf et La Jarrie Audouin .
- La subvention pour voirie accidentogène sera demandée.
Vote à l'unanimité.

9- Vote des comptes de gestion

Le Conseil Municipal vote les comptes de gestion dressés par le comptable pour le budget principal ainsi que pour le budget annexe « Bar-Restaurant » et le budget annexe « Lotissement Fief du Pin ». Vote à l'unanimité.

10- Vote des comptes administratifs

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité sous la présidence de Mme Christiane Valayer (Mr AUGER Henri étant sorti)

Budget Principal

Fonctionnement 2021

Recettes	789 462,55
Dépenses	579 233,19
Résultat 2021	210 229,36
Reprise de l'excédent 2020	616 316,73
Résultat Fonct. global 2021	826 546,09

Investissement 2021

Recettes	264 514,05
Dépenses	414 664, 41
Résultat 2021 déficit	-150 150,36
Reprise du déficit 2020	-21 989,53
Résultat Inv global 2021	-172 139,89
Résultat total 2021 Fonct et Invest	654 406,20

Budget Bar-Restaurant

Fonctionnement 2021

Recettes	7 039,40
Dépenses	1 567,75
Résultat 2021	5 471,65
Reprise résultat 2020	0
Résultat Fonct. global 2021	5 471,65

Investissement 2021

Recettes	0
Dépenses	0
Résultat 2021	0
Reprise de l'excédent 2020	9 620,45
Résultat Excdt Inv global 2021	9 620,45
Résultat 2021 Fonct et Invest	15 092 ,10

Budget lotissement Fief du Pin

Fonctionnement 2021

Recettes	496 436,68
Dépenses	496 436,68
Résultat 2021	0
Reprise de l'excédent 2020	45 063,05
Résultat Fonct. global 2021 Excédent	45 063,05

Investissement 2021

Recettes	496 436,68
Dépenses	446 999,78
Résultat 2021 Excédent	49 436,90
Reprise du déficit invest 2020	496 436,68
Résultat Inv global 2021 Déficit	446 999,78
Résultat 2021 Fonct et Invest déficit	-401 936,73

Il est procédé à l'affectation du résultat

11- Budget 2022

Sous la présidence de Mr AUGER, Maire, les budgets sont votés à l'unanimité.

Budget principal

Fonctionnement : 1 349 814,20

Investissement : 729 825,34

Les nouveaux programmes d'investissement sont : aménagement de la Maison Assistantes Maternelles à l'ancienne école maternelle de la Benâte, travaux de Voirie 2022, Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics.

Départ de Mme Sylvaine CADORET

Budget Bar-Restaurant

Fonctionnement : 11 686,65

Investissement : 16 077,12

Budget Lotissement Fief du Pin

Fonctionnement : 984 135,66

Investissement : 939 062,61

Questions diverses :

- Mr le Maire présente la liste des décisions concernant les droits de préemption depuis le début de l'année 2022.
- La préparation des permanences des bureaux de vote.
- Ecole : étant donné le nombre important d'élèves partant en 6^{ème} en septembre 2022, il est acté la fermeture d'une classe à l'école de la Vergne.
- Salle de l'Alliance : le contrat d'électricité avec ENEDIS a été renouvelé pour 3 ans.
- Le 16 juillet 2022, une animation sera organisée par la commune, en partenariat avec les associations.
- Mr Jean-Luc Léaud remercie le Conseil Municipal suite au décès de Mme Francine Léaud, sa maman.

La séance est levée à 22h10.

Le Maire

Henri AUGER

